



Rentrée politique 2019 : le point sur migrations et intégration

Leïla Scheurette

© Une analyse de l'IRFAM, Liège, 2019 – 14

Préambule

Dans le cadre de son travail d'investigation et de l'animation d'un débat public à propos *des politiques migratoires et d'intégration — ainsi que de leurs conséquences sur les populations* —, l'IRFAM suggère, en libre accès, une série d'analyses qui ont pour objectif d'approcher les vécus de familles issues de l'immigration dont la trajectoire est rythmée par des événements, parfois dramatiques, qui peuvent occasionner des ruptures. En effet, la globalisation culturelle et les flux de populations installent les familles dans un contexte sans cesse plus diversifié, dans une société ouverte à des représentations, codes, mémoires et histoires différentes, imprégnant les manières de concevoir leur devenir. Notre travail offre ainsi une information et une grille de lecture de faits découlant directement *des politiques d'immigration et d'intégration comme elles sont appliquées en Belgique et en Europe*, au-delà des généralisations ou des descriptions chiffrées, en filigrane de récits recueillis par des observateurs de première ligne, auprès d'hommes, de femmes et d'enfants pris par le mouvement migratoire.

Ces lectures sont destinées à outiller les intervenants éducatifs, psychosociaux et socioculturels — professionnels ou bénévoles — travaillant directement ou indirectement auprès de familles fragilisées. Elles questionnent également les décideurs qui leur accordent ou pas les moyens d'un fonctionnement efficace. *Bonne lecture !*

Pour citer cette analyse :

Leïla Scheurette, « Rentrée politique 2019 : le point sur migrations et intégration », *Analyses de l'IRFAM*, n°14, 2019.

Rentrée politique 2019 : le point sur migrations et intégration

Leila Scheurette

Septembre 2019. Les gouvernements régional, communautaire et fédéral, ainsi que les institutions européennes qui nous gouverneront ces cinq prochaines années se mettent en place et dévoilent, peu à peu, leurs visions politiques. En parallèle, les tendances en matière de gestion de l'intégration et des migrations se dessinent au fur et à mesure.

Cap sur l'Union

À la suite des élections européennes de mai 2019, l'Allemande Ursula Von der Leyen est devenue la nouvelle présidente de la Commission européenne¹. Membre du parti conservateur allemand, elle représente le groupe majoritaire au sein du Parlement européen, le PPE. En tant que présidente de la Commission, elle a le pouvoir d'attribuer aux 27 commissaires nommés par leur État respectif un portefeuille de compétences. Le 10 septembre 2019, à la stupéfaction de nombreux citoyens, médias et acteurs politiques, U. Von der Leyen annonce que Margaritis Schinas, conservateur grec et fonctionnaire de la Commission depuis de nombreuses années, sera en charge du portefeuille « *Protection de notre mode de vie européen* ». Parmi les compétences entrant dans ce portefeuille dont l'intitulé laisse perplexe, on retrouve celles liées aux migrations, à la sécurité, mais aussi à l'éducation et à l'emploi. À titre de comparaison, la charge de l'ex-commissaire Dimitris Avramopoulos qui traitait des thématiques liées aux migrations, sous la présidence de Juncker, s'intitulait : « Migrations, affaires intérieures et citoyenneté ». Les termes utilisés pour désigner les compétences du commissaire Schinas dont les fonctions sont similaires à celui d'un ministre ont créé la polémique, tant dans le camp de madame Von der Leyen que dans le camp adverse². À plusieurs égards, cette levée de boucliers était inéluctable.

De fait, il n'existe pas à proprement parler de « mode de vie européen ». L'Union européenne est une construction politique qui englobe de multiples États, mais aussi des régions, des populations, des langues, des cultures extrêmement variées et diverses. La devise de l'UE « *Unie dans la diversité* » incarne cette tentative d'unir autour d'un objectif commun des citoyens issus d'horizons différents. Tentative ardue, certes, puisque malgré les efforts de renforcer ce sentiment d'appartenance commune, de nombreux Européens restent sceptiques à l'encontre d'une telle communauté et, surtout, de ses institutions. Scepticisme récemment réitéré par le départ du Royaume-Uni. Compte tenu de ces caractéristiques qui nous différencient, sur quels critères pourrait-on légitimer la définition d'un « mode de vie européen » ? La religion ? La couleur de peau ? Les valeurs ? L'arbre généalogique ?

Au-delà de l'absence tangible d'un unique mode de vie européen, les autres termes choisis par Von der Leyen demeurent problématiques. L'utilisation du verbe « protéger », par exemple, implique qu'il existerait un danger imminent. Cet intitulé encourage l'imaginaire de l'extrême droite qui véhicule auprès des citoyens européens l'angoisse du dit « Grand Remplacement », une théorie selon laquelle la population européenne serait délibérément remplacée par la population issue du continent africain. Elle est régulièrement utilisée comme argument pour justifier des positions xénophobes et discriminantes.

¹ Avec une faible majorité de 51 % (www.touteleurope.eu/actualite/quel-est-le-programme-de-travail-d-ursula-von-der-leyen-presidente-de-la-commission-europeenne.html).

² *Metro* du 13/9/2019.

Par ailleurs, le terme « *our* » en anglais, « notre », identifie une société entière, indivisible, et l'oppose à une autre entité extérieure, étrangère et différente, aux frontières de l'UE, une entité qui menacerait ce que nous serions censés posséder ensemble, à savoir un « mode de vie commun »...

Outre la symbolique des mots sélectionnés par la Commission européenne pour intituler ce portefeuille, on peut également regretter que la lettre de mission de Von der Leyen adressée à Schinas entretienne un certain utilitarisme autour des phénomènes migratoires (la sélection en lien avec les défis du marché du travail européen) et ne mentionne pas de prime à bord l'importance de la solidarité et du respect des droits fondamentaux pour tous.

Enfin, que le portefeuille en l'état soit accepté ou non par le Parlement européen³, la décision de la Commission européenne d'inclure les compétences liées aux migrations dans un intitulé aussi ambigu et controversé fait craindre que les futures politiques européennes en matière de migrations ne se durcissent au profit d'une Europe forteresse renforcée par l'externalisation des frontières et par la montée des revendications nationalistes dont les angoisses ne pourraient être que cautionnées par « la protection de notre mode de vie européen ».

Wallonie Bruxelles sous le signe de l'arc-en-ciel ?

À quelques kilomètres du Berleymont, une autre rentrée politique : celle de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie Bruxelles où l'on s'accorde sur un gouvernement MR-ECOLO-PS, coalition surnommée « Arc-en-ciel ». La Région wallonne est l'entité chargée des questions d'intégration des migrants. Sur les 122 pages de déclaration, les points dédiés à cette mission manquent de substance. Dans le chapitre concernant l'emploi, on peut notamment regretter que le moyen proposé par la coalition pour insérer davantage les personnes étrangères au marché de l'emploi ne se limite quasiment qu'à un programme de stage à l'international destiné aux personnes diplômées⁴...

Le programme en question, « Explort », est ouvert aux personnes qualifiées désirant orienter leur carrière professionnelle dans le domaine de l'exportation. Ses conditions d'accès sont restrictives et l'initiative n'offre des opportunités que dans le secteur bien précis du commerce. Ne s'adressant qu'à une certaine « élite », l'action n'a pas pour vocation de soutenir l'intégration professionnelle d'un large public. S'il est évident que le programme « Explort », comme d'autres soutiens aux diplômés désirant travailler à l'étranger, est un outil indispensable, cette intention ne peut résumer l'engagement du futur gouvernement wallon pour intégrer les personnes étrangères ou d'origine étrangère sur le marché de l'emploi.

On ne peut que rester perplexe face au manque d'élaboration de ce point dans la déclaration du nouveau gouvernement wallon, d'autant que, selon les rapports successifs de l'OCDE⁵, les personnes immigrées en Belgique avec un faible niveau d'éducation ont plus de difficultés pour trouver un emploi que les natifs et les migrants diplômés. Sur ce point, la Belgique se situe parmi les plus mauvais élèves au sein des pays membres de l'OCDE.

³ Les commissaires européens doivent être approuvés par le Parlement européen.

⁴ Chapitre 4, point 12, page 25.

⁵ OECD/EU (2018), *Settling in 2018: Indicators of immigrant integration*, Paris : OECD Publishing.

Pourtant, les alternatives et les propositions fleurissent depuis de nombreuses années au sein du monde associatif qui soutient l'accès à l'emploi des personnes étrangères ou d'origine étrangère⁶. Une des pistes, répétée à de nombreuses reprises aux représentants politiques des différents partis durant la campagne électorale, est notamment d'associer l'apprentissage du français à des stages professionnels de façon à renforcer le sens de ces apprentissages aux yeux des travailleurs immigrés. Aussi, il s'agit de réduire les conditions linguistiques imposées, parfois de manière absurde, aux personnes immigrées désireuses d'entreprendre une formation professionnelle. La simplification et la facilitation de l'accès aux formations pratiques, qui impliquent davantage les entreprises et permet l'apprentissage du français sur le terrain plutôt que dans les manuels, devrait être une des premières batailles à mener par la coalition arc-en-ciel dans ce domaine.

Il reste désormais à espérer que les futurs gouvernements – régional, communautaire ou même européen – soient animés par une vision plus ambitieuse et concrète qu'ils ne nous le laissent percevoir dans les récentes sorties qui ont marqué la rentrée politique 2019.

⁶ A. Manço et J. Gatugu (éds) (2018), *Insertion des travailleurs migrants. Efficacité des dispositifs*, Paris : L'Harmattan.